

Délibération n°2023-01-17a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : aménagement d'une voie verte - Bort-les-Orgues – tranche 1

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président expose le projet qui vise à aménager une assise de voie ferrée en voie verte, reliant le centre-ville de Bort-les-Orgues à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (location de vélo, sanitaires...).

Au regard des objectifs de développement durable, les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :

- Attractivité du territoire : développer le potentiel économique et patrimonial du territoire - intérêt général des citoyens et des investisseurs ;
- Préservation et amélioration de l'environnement : réduction de la pollution ;
- Cohésion sociale : accessibilité équitable aux services, proximité, dialogue non limité par les frontières administratives ;
- Bien-être : amélioration du cadre de vie

L'objet de l'opération de la tranche 1 consiste :

- Au remplacement d'une des deux voies ferrées de Bort-les-Orgues jusqu'au pont de la Rhue par l'aménagement d'une voie verte de 2,5 mètres de largeur avec un revêtement lisse de type bitume dont l'utilisation sera réservée aux déplacements non motorisés. Le déferrement est assuré gratuitement par l'Association des Chemins de Fer de Haute-Auvergne).
- A la sécurisation de cette voie par la pose d'une séparation physique de type clôture séparative avec la voie réservée à la circulation du train touristique Gentiane Express.

Le coût de cette opération s'élève à 799 880 € HT soit 959 856 € TTC.


Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	125 000 €	25% (Plafonné à 500 000€)
DSIL - CRTE	118 800 €	15%
DEPARTEMENT 19	159 976 €	20%
SOUS TOTAL Subventions	403 776 €	50.5%
Participation du demandeur : Autofinancement	396 104 €	49.5%
TOTAL	799 880 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une voie verte, à Bort-les-Orgues, Tranche 1, pour un montant de 799 880 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Projets structurants – Développement économique, social, environnement et touristique », avec un taux minoré de subvention sollicitée de 25%, plafonné à 500 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 125 000 € ;

Délibération n°2023-01-17a

Envoyé en préfecture le 01/03/2023
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230223-20230117A-DE

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**


À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17a



Envoyé en préfecture le 01/03/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230223-20230117A-DE

Délibération n°2023-01-17b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : extension et aménagement golf – tranche 3

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président expose le projet de construction/démolition d'un local technique sur le golf à Neuvic répond à deux objectifs :

- Offrir des conditions de travail correctes pour les intervenants de l'atelier d'insertion en charge de l'entretien de l'équipement, atelier porté par le Lycée Agricole
- Démolir l'atelier technique existant qui est à la fois :
 - un bâtiment qui ne répond plus aux conditions minimales d'un local à vocation professionnelle (toiture amiantée, fuites d'eau, norme électrique, conditions sanitaires) ;
 - une verrue paysagère en co-visibilité avec le lac de la Triouzoune qui est un site inscrit depuis 1952.

Le programme des travaux vise :

- à créer un nouveau bâtiment technique accueillant les intervenants du chantier d'insertion avec la création d'une surface de stockage du parc de matériel/atelier de réparation de 315 m². Cet atelier technique s'intègre à l'actuel bâtiment d'accueil du golf ;
- à optimiser l'occupation de cet actuel bâtiment d'accueil par le réaménagement des sanitaires et la création d'une salle de repos dédiée au chantier d'insertion ;
- à démolir l'actuel atelier technique d'une surface de 600 m².

Le coût de cette opération s'élève à 534 100 € HT soit 640 920 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	125 000 €	25% (Demande plafonnée à 500 000€)
DSIL - CRTE	57 222 €	10.7%
Union Européenne	148 000 €	27.7%
Département 19	90 000 €	16,9 %
SOUS TOTAL Subventions	420 222 €	78.7 %
Participation du demandeur : Autofinancement	113 878 €	21.3 %
TOTAL	534 100 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'extension et d'aménagement du golf – Tranche 3, pour un montant de 534 100 € HT ;

Délibération n°2023-01-17b

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20230223-20230117B-DE

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Projets structurants – Développement économique, social, environnement et touristique », avec un taux minoré de subvention sollicitée de 25%, plafonné à 500 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 125 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0


Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,****À Ussel, le 23 février 2023**

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17b



Envoyé en préfecture le 01/03/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230223-20230117B-DE

Délibération n°2023-01-17c

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : Création d'une micro-crèche à Sornac – tranche 2

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président explique qu'une première proposition de 2020 à 2021 avait été étudié pour une construction modulaire. Cette proposition a été revue pour réfléchir à une construction ossature bois pour l'intégrer au paysage Haut-Corrézien.

Cette nouvelle réflexion permet d'établir une demande de financement sur une 2^{ème} tranche. Les nouveaux locaux se situeront à proximité de l'école et de l'accueil de loisirs, à Sornac. Le bâtiment aura une superficie totale d'environ 296m² de plain-pied.

Dans la nouvelle réflexion, il a été proposé d'ajouter :

- des panneaux solaires photovoltaïques
- des récupérateurs d'eau
- des bornes d'alimentation de véhicules électriques
- une salle d'allaitement
- une salle Snoezelen (salle sensorielle)
- une salle de réunion
- de la surface à l'espace de vie des enfants

Les objectifs du projet du projet sont d'offrir un cadre de vie propice à l'épanouissement afin de garantir l'accueil des familles et agents dans les meilleures conditions possibles :

- Garantir la sécurité et l'épanouissement des enfants confiés
- Offrir un lieu d'accueil adapté aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans
- Proposer un espace de vie aménagé pour offrir, de façon autonome, aux enfants qui y sont accueillis l'ensemble des prestations et des activités prévues par le projet d'établissement.
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Permettre au personnel de l'établissement d'accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort.
- Mutualisation de moyens avec le service enfance jeunesse.

Le coût de cette opération s'élève à 915 268.20 € HT soit 1 098 321.84 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR 2023	64 000 €	25 % (Plafonné à 200 000€)
DETR 2020	64 000 €	25 % (Plafonné à 200 000€)
DSIL - CRTE	82 000 €	9.0 %
DEPARTEMENT 19	136 000 €	14.9 %
MSA	125 000 €	13.7 %
SOUS TOTAL Subventions	471 000 €	51.5 %
Participation du demandeur : Autofinancement	444 268.20 €	48.5 %
TOTAL	915 268.20 €	100%

Délibération n°2023-01-17c

Envoyé en préfecture le 01/03/2023
 Reçu en préfecture le 01/03/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230223-20230117C-DE



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une micro-crèche – Tranche 2, pour un montant de 915 268.20 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction ou aménagement de locaux pour l'accueil de mineurs », avec un taux minoré de subvention sollicitée de 25%, plafonné à 200 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 64 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,


À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17c



Envoyé en préfecture le 01/03/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 01/03/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230223-20230117C-DE

Délibération n°2023-01-17d

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : acquisition de logiciels complémentaires portail familles

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président explique que le projet consiste à améliorer du service en ligne auprès des familles et gestion du relais petite enfance.

L'objet de l'opération consiste :

- A l'amélioration du service en ligne auprès des familles en mettant à jour le logiciel afin de faciliter les démarches.
- A l'amélioration de la gestion du relais petite enfance avec l'acquisition d'un logiciel de gestion.

Le coût de l'opération s'élève à 13 605.00 € H.T. soit 16 326.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	5 442.00 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	5 442.00 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	8 163.00 €	60%
TOTAL	13 605.00 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de logiciels complémentaires pour le Portail Familles, pour un montant de 13 605.00 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 5 442 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17ebis**Annule et remplace n°2023-01-17e****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 :

Aménagement pour les pistes de l'aérodrome d'Ussel-Thalamy

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Délibération n°2023-01-17ebis



Le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, Haute-Corrèze Communauté est compétent pour l'aérodrome d'Ussel-Thalamy au titre du transfert de compétences entre la communauté de communes et le SYMA A89.

Un audit de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DGAC) a été réalisée en avril 2022 et révèle la nécessité de réaliser des travaux de sécurité sur les deux pistes.

L'état des pistes entraîne des problématiques d'obstacles. Des travaux (pour boucher des fissures importantes et pour décaler la piste en herbe) sont indispensables pour permettre à l'aérodrome de rester ouvert à la circulation aérienne publique.

L'objet de l'opération consiste :

- Au décalage de la piste en herbe avec des bandes latérales béton de 6m x 1,2m espacées d'environ 200m.
- A boucher les fissures les plus importantes tant sur la piste que sur le poste de stationnement et sur le taxiway

Le coût de cette opération s'élève à 38 111.59 € HT soit 45 733.91 TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	9 527.90 €	25%
SOUS TOTAL Subventions	9 527.90 €	25%
Participation du demandeur : Autofinancement	28 583.69 €	75%
TOTAL	38 111.59 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement des pistes de l'aérodrome de USSEL-THALAMY, pour un montant de 38 111.59 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Projets structurants », au taux minoré de subvention sollicitée de 25%, plafonné à 500 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 9 527.90 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17f

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : acquisition de matériel informatique

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président explique qu'il s'agit de moderniser le parc informatique de la collectivité et de s'adapter aux nouvelles contraintes de travail à distance.

L'objet de l'opération consiste :

- A l'acquisition de 8 postes de travail informatique et de 5 écrans pour des agents de Haute-Corrèze Communauté en matériel portable performant, léger et sécurisé. 2 micro-casque vont permettre d'apporter un meilleur confort de travail aux personnes fortement sollicité par l'utilisation de téléphone fixe.

Haute-Corrèze Communauté à travers sa politique de prévention des risques souhaite doter ces agents de matériel informatique ergonomique. En effet, cela permet d'intervenir en amont des situations problématiques, sur la santé des agents.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Agir sur la prévention des risques ;
- Améliorer la qualité au travail des agents ;
- Réduire le nombre d'accident de service.

L'objet de l'opération consiste :

- A l'acquisition de 30 souris verticale ergonomique pour droitier ;
- A l'acquisition de 5 souris ergonomique avec support de poignet.

Le coût de l'opération s'élève à 12 778.00 € H.T. soit 15 333.60 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	5 111.20 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	5 111.20 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	7 666.80 €	60%
TOTAL	12 778.00 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique, pour un montant de 12 778.00 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 5 111.20 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	75
Contre	4
Abstention	12

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17g

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : acquisition d'un nouveau serveur

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Délibération n°2023-01-17g



Le Président explique qu'un des 4 axes du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté, correspond à « développer les facteurs de compétitivité » avec une action, d'encourager aux usages numériques.

Cette action se traduit par la mise en place d'un nouveau serveur :

- Pour l'authentification des utilisateurs ainsi que des licences d'accès ;
- Pour la modernisation du parc informatique de la collectivité et adaptation aux nouvelles contraintes de cybersécurité sur les infrastructures du service publique.

L'objet de l'opération consiste au remplacement du serveur situé à la médiathèque d'Ussel qui comporte des risques critiques de sécurité qui ne peuvent plus être corrigé.

Le remplacement a pour but de mettre un nouveau serveur lus performant.

Le coût de l'opération s'élève à 7 607.81 € H.T. soit 9 129.37 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	3 043.12 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	3 043.12 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	4 564.69 €	60%
TOTAL	7 607.81 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de mise en place d'un nouveau serveur, pour un montant de 7 607.81 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France Service », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 100 000€ HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 3 043.12 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2023-01-17h

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2023 : Acquisition de 3 défibrillateurs

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 15 février 2023 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Maryse Badia	Peyraud Stéphane	à	Philippe Roche
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Junisson Mady	à	Sophie Ribeiro	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo			
Michelon Jean-Marc	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Saugeras Michel	à	Barbara Vimon
Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat	Valibus Michèle	à	Gilles Barbe
Pelat Philippe	à	Michel Pesteil	Ventadour Elisabeth	à	Pierrick Cronnier

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle (représentée) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Faugeron Guy ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie (représentée) ; Magrit Gilles ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de prévention, la collectivité souhaite se doter, sur ces sites à risques, d'équipements qui permettraient d'intervenir en cas d'accidents cardiaque.

De ce fait, il est prévu d'acquérir trois défibrillateurs pour équiper les bâtiments recevant du public de Haute-Corrèze Communauté non équipés à ce jour.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet d'équiper les bâtiments recevant du public : sites sur lesquelles le passage d'usagers est important, ce qui permet aussi de renforcer notre maillage du territoire avec du matériel de premiers secours.

Le coût de l'opération s'élève à 3 930.00 € HT soit 4 716.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	1 572 €	40%
SOUS TOTAL Subventions	1 572 €	40%
Participation du demandeur : Autofinancement	2 358 €	60%
TOTAL	3 930 €	100%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de 3 défibrillateurs, pour un montant de 3 930 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Défibrillateurs », au taux fixe de subvention sollicitée de 40%, plafonné à 4 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 1 572 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 février 2023

Le Président,
Pierre Chevalier

